



Tours, le 28 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Immatriculation, permis de conduire : vos démarches simplifiées ! La préfecture aménage ses horaires d'accueil des usagers

Dans le cadre de la mise en place du plan préfecture nouvelle génération, de nombreuses démarches administratives peuvent désormais être réalisées en ayant recours aux téléprocédures.

Ces services en ligne présentent de nombreux avantages : gain de temps, accessibilité 7j/7 et 24h/24, traitement plus rapide des demandes, sécurité et gratuité.

Cette évolution des modalités de délivrance des titres conduit la préfecture d'Indre-et-Loire à aménager ses horaires d'accueil des usagers.

A compter du 3 juillet 2017, les guichets des certificats d'immatriculation (cartes grises) et des permis de conduire seront ainsi ouverts les lundis, mardis, jeudis* et vendredis de 8h30 à 12h00.

Alors, ne perdez pas de temps en vous déplaçant à la préfecture et effectuez vos démarches en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés www.ants.gouv.fr pour les situations suivantes :

Certificat d'immatriculation :

- changement d'adresse pour les véhicules immatriculés dans le système ZZ-123-ZZ ;
- délivrance d'un duplicata en cas de perte, vol ou détérioration.

Permis de conduire :

- réussite à l'examen du permis de conduire (premier titre ou nouvelle catégorie) ;
- perte, vol ou détérioration du permis ;
- fin de validité du permis (dont le renouvellement nécessitant avis médical) ;
- changement d'état civil ;
- validation de titre ou diplôme professionnel ;
- conversion de brevet militaire.

* La Préfecture est fermée au public le 1^{er} jeudi matin de chaque mois.